



SEJOUR DE VACANCES POUR ADOLESCENTS

(Ados de 14 ans à 17 ans dans l'année)

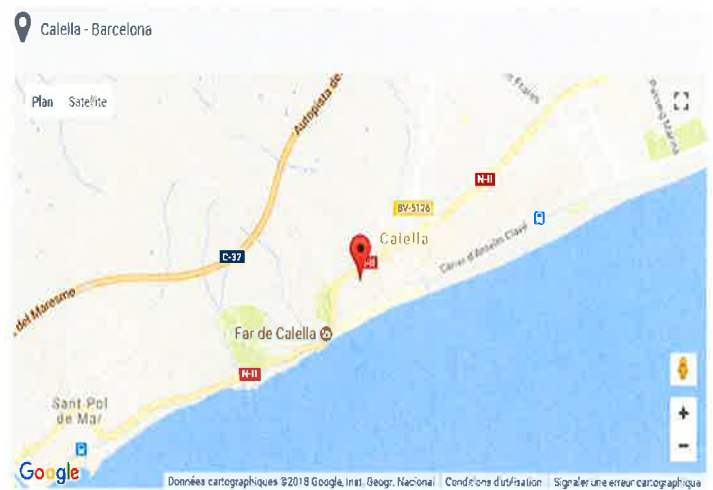
Cette année, avec l' « Association Découverte Aventures Vacances » (www.adav-vacances.com), nous vous proposons d'emmener vos ados à

CALELLA (ESPAGNE)

L'auberge espagnole Estrella de mar

Calella est la capitale touristique de la Costa de Maresme. La vieille ville de Calella s'étend sur 3 km de plages au sable doré au bord de la Méditerranée aux derniers contreforts du Montnegre. Cet emplacement sensationnel fait d'elle une destination côtière de premier ordre qui a souvent remporté la distinction européenne de qualité du Pavillon bleu

Notre centre est une auberge de jeunesse entièrement situé à 50m de la plage. Chambre de 4 à 6 lits avec sanitaires complets. Jardin privé avec solarium et grande terrasse accessible pour les veillés. Le groupe dispose de sa propre salle à manger et de sa petite cuisine professionnelle.



DU 18 AU 31 JUILLET 2018

Séjour limité à 30 INSCRIPTIONS

Il est impératif pour le séjour, que votre enfant ait en sa possession une carte nationale d'identité en cours de validité, une sortie du territoire, une carte européenne d'assurance maladie ainsi que le test d'activités nautiques.

Modalités d'inscription :

-A partir du 3 avril : remplir un dossier d'inscription au « Portail famille » en Mairie. Nous vous remettons en même temps le détail du séjour et les tarifs appliqués selon les quotients familiaux.

-Préinscription sur le « portail famille » du 3 avril au 29 avril.

-Pour ainsi donner les mêmes chances à chaque adolescent, la commission « jeunesse » examinera les demandes et attribuera un nombre de points à chacun, en fonction des critères suivants :

- le quotient familial ;
- la (les) participation(s) antérieure(s) ;
- l'âge de l'ado.

-A l'issue de cette cotation, les familles seront avisées du résultat par courrier.

PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles sera fonction des ressources et des tranches de quotient familial et payable en trois fois.

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT POUR LE SEJOUR	PART DU C.C.A.S	RESTE A CHARGE DE LA FAMILLE
0 à 500 €	410.00 €	160.00 €	250.00 €
501 à 619 €	430.00 €	140.00 €	290.00 €
620 à 772 €	470.00 €	120.00 €	350.00 €
773 à 910 €	600.00 €	0 €	600.00 €
Au-dessus de 910 €	650.00 €	0 €	650.00 €

Pour les personnes extérieures à la commune sera appliqué le tarif du coût réel

Prix coûtant : 925 €

Nous rappelons que des aides CAF sont mobilisables pour ce service. Nous restons à votre disposition pour toute information.